

# La distribution publique de gaz naturel

SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DE CONCESSION **2024**  
(DONNÉES 2023)



# LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Le contrôle de la concession pour la distribution publique de gaz constitue une mission clé visant à garantir, tout en améliorant continuellement, la qualité du service offert aux usagers du service public.

Ce contrôle permet de s'assurer que le concessionnaire gère le service public conformément aux exigences définies dans les cahiers des charges de la concession.

De plus, il favorise des échanges constructifs avec le concessionnaire, permettant d'identifier ensemble des solutions et des pistes d'amélioration pour optimiser les conditions de distribution de gaz.

Ce rapport sur le service public de distribution offre un accès à de nombreuses données et indicateurs spécifiques à ces activités. Il synthétise les principales analyses menées par le Syane dans le cadre de la supervision du concessionnaire. Ces analyses reposent sur les informations et les comptes rendus transmis par le concessionnaire pour l'exercice 2023.

Le contrôle de la concession inclut notamment un audit, qui fournit une évaluation détaillée des caractéristiques de la concession, afin de garantir le respect des obligations fixées dans le cahier des charges. Cet audit permet d'accéder à des informations cruciales pour réaliser une analyse approfondie de la gestion de la concession.

Le rapport d'audit joue ainsi un rôle essentiel en vérifiant l'accomplissement des missions de service public déléguées au concessionnaire, tout en maintenant un niveau de service élevé pour les usagers.

Ce document propose une évaluation technique du patrimoine, un suivi des indicateurs de qualité du service et de l'approvisionnement, un examen des investissements réalisés par le concessionnaire, une analyse financière du patrimoine concédé ainsi qu'un bilan de la qualité du service rendu aux usagers.

Le Syane, représentant également de Territoire d'Énergie Auvergne Rhône Alpes (TEARA), mène ces actions et missions de contrôle en collaboration avec les autres membres.

En 2024, le Syane a commencé un travail pour le renouvellement des contrats de concessions et à une incitation au regroupement des contrats communaux, trois nouvelles communes ont transféré leur compétence gaz au Syane. Les données relatives à ces communes seront intégrées et visibles dans le rapport de l'exercice 2024.

# SOMMAIRE

2023 EN SYNTHÈSE	3
LE CONTRÔLE 2024	4
LES CONCESSIONS DU SYANE	5
LE PATRIMOINE EN 2023	6
LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU	7
LES INVESTISSEMENTS DE GRDF	9
LE PATRIMOINE CONCÉDÉ	11
SERVICE AUX USAGERS	13
LE DÉVELOPPEMENT DU BIOMÉTHANE	15
LEXIQUE	16

# 2023 EN SYNTHÈSE

**20**  
**23**  
en synthèse

**53**

**COMMUNES**  
DESSERVIES EN  
GAZ NATUREL

**1 076**

**KILOMÈTRES**  
DE RÉSEAU

**26,6**

**ANS**  
ÂGE MOYEN DES  
RÉSEAUX

**50 155**

**POINTS DE**  
**LIVRAISON**  
SUR L'ENSEMBLE DE  
LA CONCESSION

**49 455**

**COMPTEURS**  
GAZPAR  
INSTALLÉS

**4,7**

**MILLIONS D'EUROS**  
D'INVESTISSEMENTS

**17,2**

**MILLIONS D'EUROS**  
DE RECETTES  
D'ACHEMINEMENT

**148,4**

**MILLIONS D'EUROS**  
VALEUR BRUTE DU  
PATRIMOINE  
CONCÉDÉ

**331**

**RÉCLAMATIONS**  
SUR LE  
CONTRAT  
HISTORIQUE

**1 412**

**GWH**  
ACHEMINÉS

**506**

**INCIDENTS**  
SUR LES OUVRAGES  
EXPLOITÉS PAR  
GRDF

**9**

**SITES**  
SUR LA HAUTE-  
SAVOIE INJECTANT  
DU BIOGAZ

## Points de satisfaction

- Faible taux de réseaux sensibles (BP, fonte ductile, cuivre, acier non protégé cathodiquement)
- Aucune commune en défaut de surveillance
- Très bonne efficacité pour le raccordement des nouveaux usagers
- Amélioration complétude et cohérence des inventaires des ouvrages concédés (hors canalisations)
- Forte contribution à la péréquation tarifaire

## Points d'amélioration et de surveillance

- Définir un indicateur de suivi de l'atteinte des exigences de l'arrêté du 6 décembre 2021 qui oblige le concessionnaire à protéger d'ici 2032 l'ensemble des branchements en polyéthylène de diamètre standard existants,
- Justifier les méthodes de valorisation comptable des remises gratuites de tiers pour le cas des conduites d'immeubles et des conduites montantes mises en service avant 2005 et entre 2010 et 2022,
- Communiquer les données détaillées permettant le suivi des passifs associés aux immobilisations comptables des biens de retour

# LE CONTRÔLE 2023

Le Syane est l'**Autorité Organisatrice du service public de gaz pour les 53 communes** qui lui ont délégué la compétence. Il est **propriétaire des ouvrages** qu'il concède au concessionnaire GRDF.

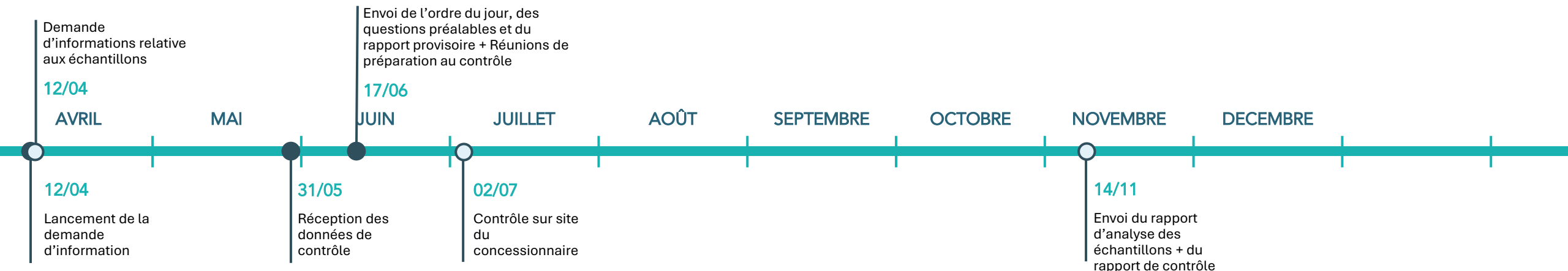
À ce titre, et conformément à l'**article L. 2224-31 du CGCT**, les missions du Syane sont de :

contrôler le bon accomplissement par le concessionnaire des missions de service public fixées par les cahiers des charges des contrats de concession. Le cahier des charges de chaque concession fixe les objectifs de gestion du service public, les obligations de résultat qui s'imposent au concessionnaire et les moyens de contrôle par l'autorité concédante, vérifier le respect par le concessionnaire des engagements du contrat de concession, représenter les usagers auprès du concessionnaire.

Le Syane travaille en continu toute l'année en étroite collaboration avec les concessionnaires pour progresser vers une meilleure qualité d'alimentation et une plus grande sécurité des réseaux.

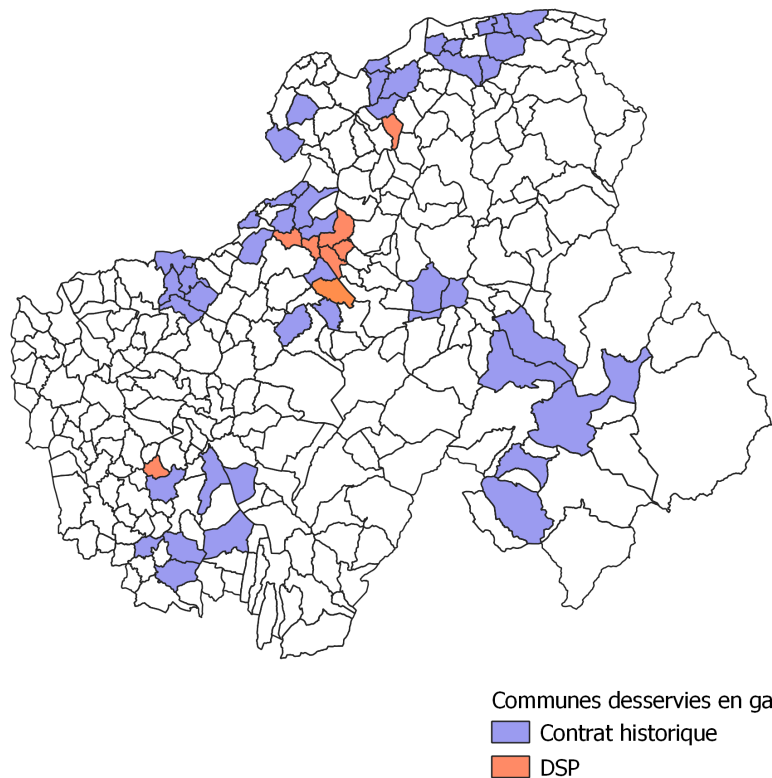
Les résultats du contrôle sont diffusés chaque année dans le rapport de contrôle. Ce document donne une image la plus exhaustive possible de la concession et rend compte de la qualité de service rendu à l'utilisateur. Des indicateurs de performance sont suivis d'année en année (technique, qualité, comptable et clientèle distributeur et fournisseur).

## Déroulement contrôle gaz



# LA CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

## Communes desservies en gaz



Le Syane a signé des contrats de concession avec GRDF pour l'exploitation du service public de distribution de gaz naturel pour **52 communes**.

### Répartition des contrats de concession

- **6 communes** avec un contrat historique péréqué (Annecy, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy, Seynod, Annecy-le-Vieux)
- **43 communes** avec des contrats de concession communaux historiques péréqués signés entre 1989 et 2013,
- **4 communes** avec un contrat de Délégation de Service Public (DSP) péréquée (Arthaz-Contamine-Fillinges-Nangy) signée en 2007
- **4 communes** avec des contrats de Délégation de Service Public (DSP) non péréquées (Cervens 2010, Lovagny 2012, Arenthon 2017, Marcellaz 2018).

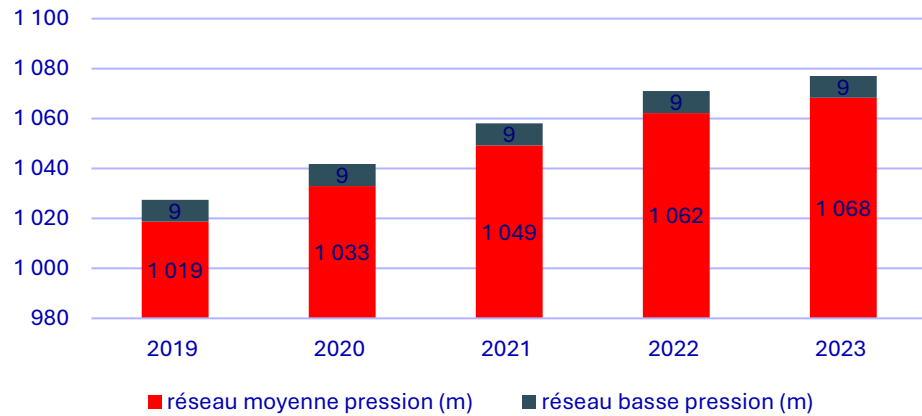


### RAPPEL

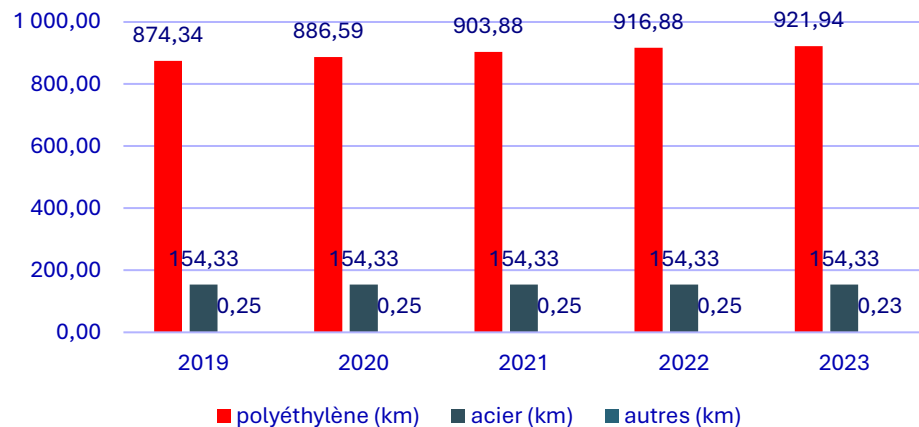
Le Syane gère 44 contrats historiques sous monopole GRDF et 5 contrats de Délégation de Service Public.

# LE PATRIMOINE EN 2023

Longueur du réseau par type de pression (en km)



Longueur du réseau par type de matériau (en km)



## Caractéristiques des ouvrages

Les concessions du Syane comptent **1 076 km** de canalisation (dont 1 035 km sur les communes sous contrat historique et 41 km sur les communes sous délégation de service public). Les réseaux sont constitués à 86 % de polyéthylène, 14 % d'acier et 0,1 % de cuivre ; **96 %** du linéaire est exploité en **Moyenne Pression B** (MPB), **3 %** en **Moyenne Pression C** (MPC) et **1 %** en **Basse Pression** (BP).

Le réseau est en bon état mais quelques ouvrages sont vulnérables et nécessitent une surveillance accrue :

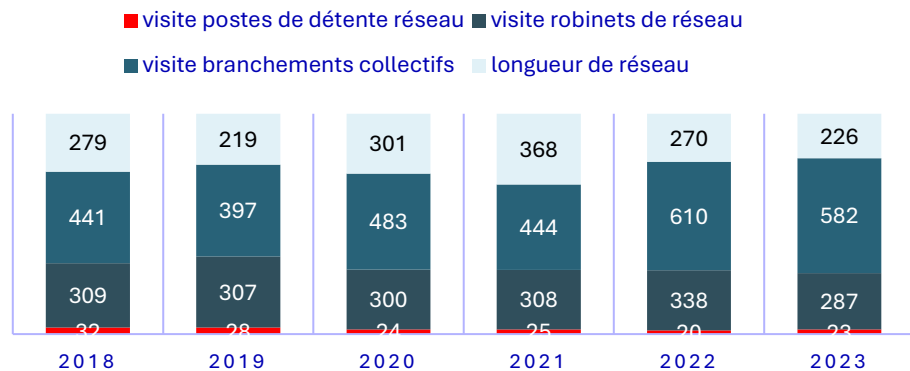
- **248 mètres** de réseaux cuivrés âgés,
- **8,83 km** de réseau BP dans le centre-ville d'Annecy,
- **879 mètres** d'acier non protégé cathodiquement à surveiller spécifiquement au regard des risques de corrosion.

L'âge moyen des canalisations de la concession est de **26,6 ans** (+ 0,8 an).

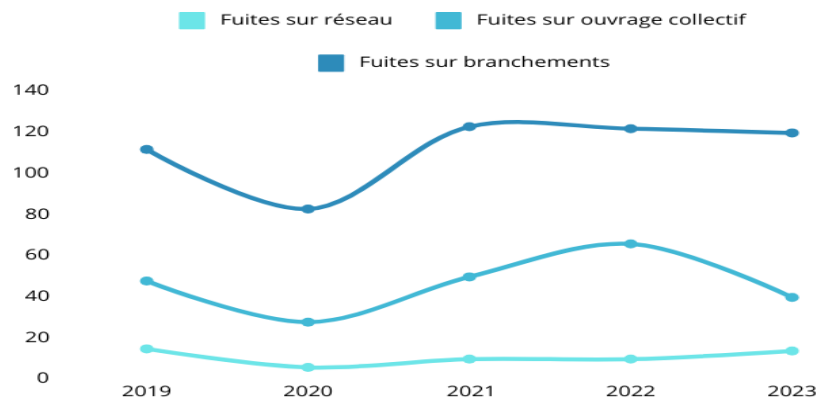
C'est sur les communes d'Arâches-la-Frasse, Annecy et Meythet que les canalisations sont en moyenne les plus âgées.

# LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

Répartition de la surveillance et de la maintenance entre les différents types d'ouvrages (en nombre de visites)



Evolution des fuites par type d'ouvrage



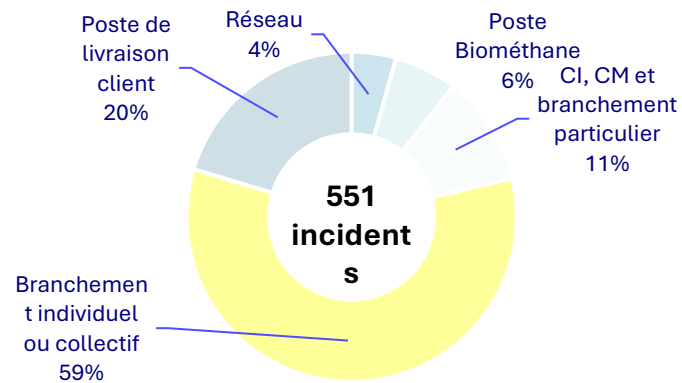
## L'activité de surveillance

La surveillance des canalisations est appelée **Recherche Systématique de Fuites (RSF)** et assurée par le concessionnaire. Elle est réalisée en quasi-totalité par un **Véhicule de Surveillance Réseau (VSR)** qui détecte le gaz, même en très faible quantité, et complétée par des visites à pied.

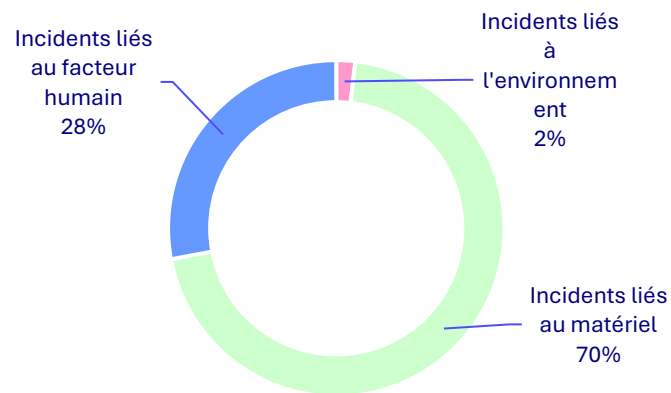
Sur le territoire en 2023, la surveillance des réseaux a permis de détecter treize fuites de gaz.

Le **taux de surveillance** réglementaire des canalisations est de **99,95 %** en 2023. Cependant, il est impossible de juger de la bonne surveillance et de la maintenance des autres ouvrages à partir des données transmises.

Incidents par siège sur les ouvrages concédés



Incidents par cause sur les ouvrages concédés



Les incidents

En 2022, les ouvrages concédés et exploités par GRDF ont été affectés par **551 incidents**. La majorité (70 %) des incidents sont dus à des défaillances de matériel dont la première cause est **l'usure ou la rupture de pièce**, et **70 %** des incidents sur les ouvrages exploités par le concessionnaire ont lieu sur les branchements individuels ou collectifs.

**2 442 usagers** ont été coupés, soit une augmentation de **39 %** par rapport à 2022, en grande partie liée à des causes matérielles.

Il n'y a pas eu d'incident majeur sur la concession en 2023 ; 3 incidents sur réseau a coupé plus de 300 usagers à la fois :

- **4 avril 2023** : dommage sur un branchement individuel lors de travaux tiers à Annecy (coupure de 300 usagers)
- **7 juin 2023** : défaillance d'installation électrique à proximité d'un coffret de branchement à Annecy (coupure de 450 usagers)
- **12 décembre 2023** : dommage sur un branchement individuel lors de travaux tiers à Vetraz Monthoux (coupure de 300 usagers).

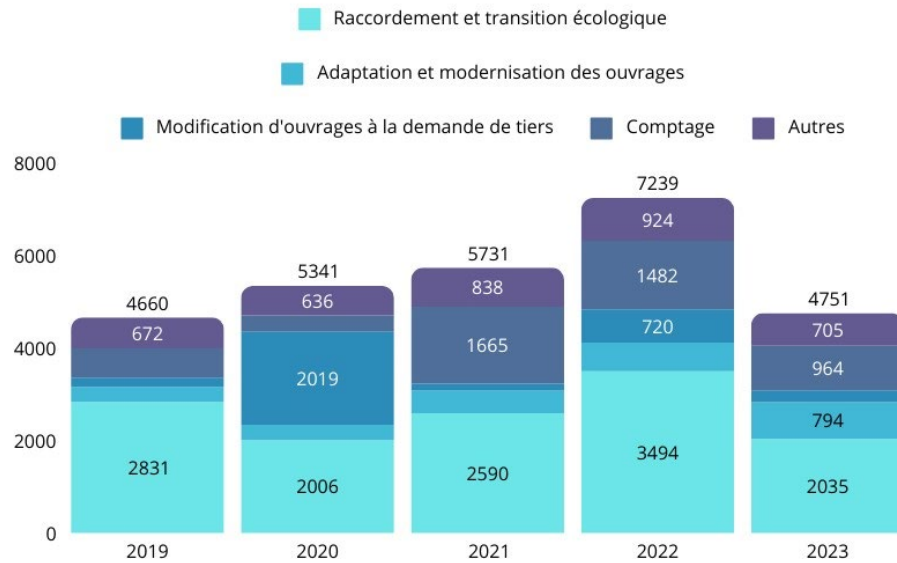


RAPPEL

Le fichier des incidents ne précise ni l'identifiant, ni le matériau, ni l'année de mise en service, ni la localisation de l'incident, ne permettant pas au Sya ne une analyse des incidents.

# LES INVESTISSEMENTS DE GRDF

Investissements de mise en service par finalité (en k€)



## Les investissements sur les biens concédés

Les investissements sur les biens concédés s'élevèrent à **4 751 k€**. Ils ont contribué à la mise en service de **5,3 km** de canalisations, **55** branchements individuels et **11** branchements collectifs ainsi qu'au renouvellement de **0,628 km** de canalisations, **2** branchements collectifs et **2** branchements individuels.

Les investissements de raccordement de nouveaux clients sont en diminution avec 4,8 M€, contre 7,2 M€ en 2022.

En 2023, GRDF a investi dans la restructuration du réseau (**122 k€**) et dans le raccordement d'unité de biométhane (**263 k€**).

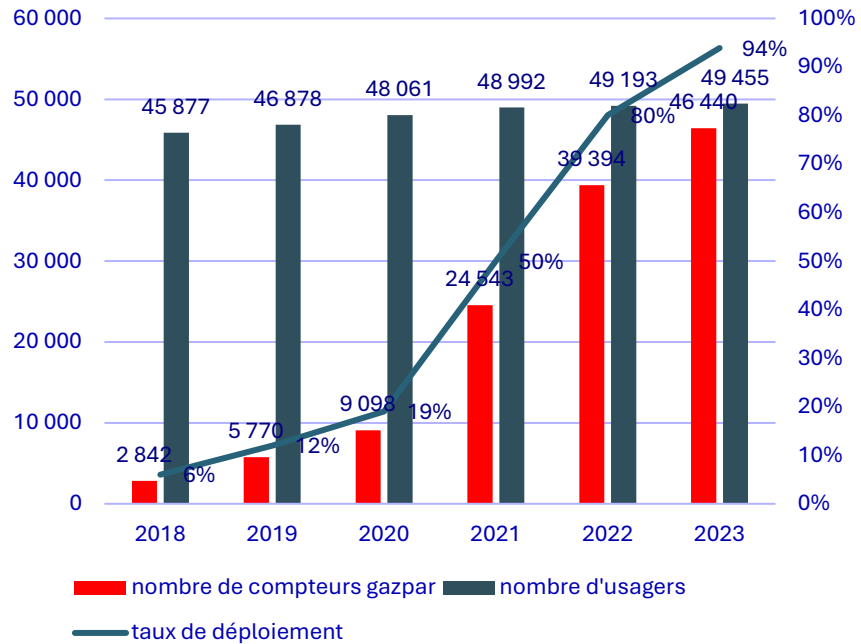
Les investissements de renouvellement des ouvrages sont **en forte baisse (- 35 %)** par rapport à 2022.



### RAPPEL

Sur les **5,3 km** de canalisations mises en service en 2023, **1,2 km** sont des investissements de raccords et transition écologique : les chantiers les plus significatifs étaient sur les communes de Marignier et Neydens.

## Suivi du déploiement du compteur GAZPAR



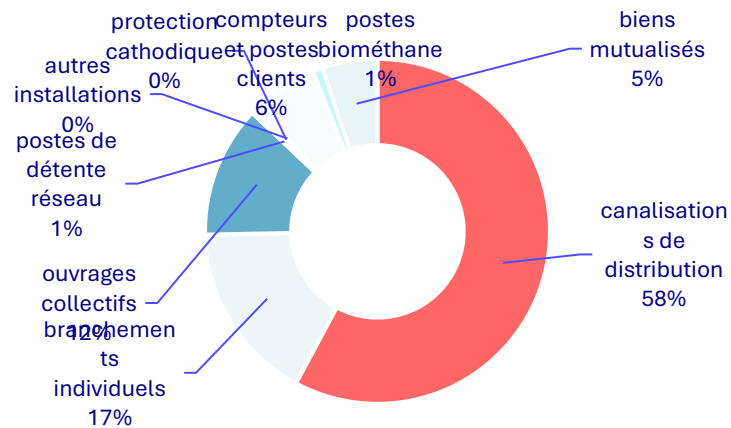
## Les compteurs communicants

Le déploiement industriel de GAZPAR est en cours sur l'exercice 2023 et son taux atteint 94 % à fin 2023.

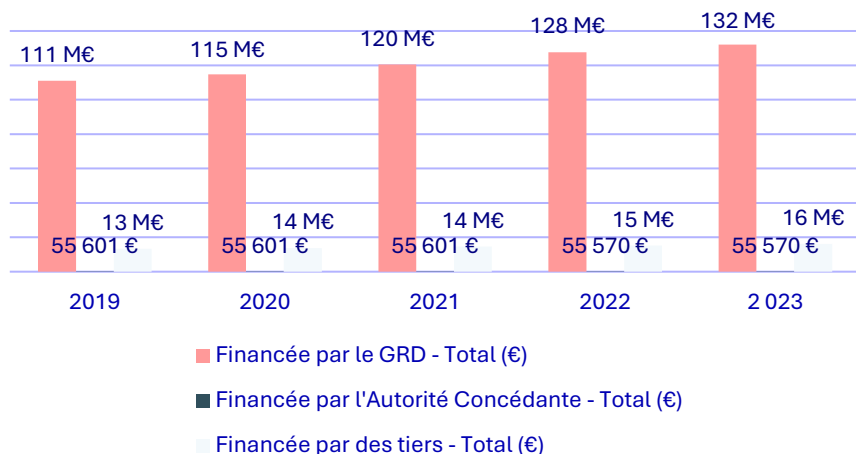
À fin 2023 également, 98.66 % des compteurs domestiques sont télé-relevés. Ils correspondent soit aux compteurs de type GAZPAR télé-relevés, soit aux compteurs équipés d'un module communicant télé-relevés par un concentrateur. Ce chiffre représente une augmentation en lien avec le déploiement du compteur GAZPAR (compteur GAZPAR et compteur gris + module de télé-relève).

# LE PATRIMOINE CONCÉDÉ

Valeur nette réévaluée en fin d'année 2022 (k€)



Origines de financement des biens concédés (en €)



## Valorisation des ouvrages

La valeur brute du patrimoine concédé à GRDF s'établit à **148 k€**, soit une augmentation de **3.8 %** par rapport à 2022.

Cette augmentation s'explique en partie par le déploiement du compteur communicant sur la concession.

Sur les **148 k€** de valeur brute des ouvrages concédés, GRDF en a financé **89,3 %**, et les tiers, **10.6 %**. La quasi-totalité des biens non concédés a été financée par GRDF.

La valeur nette réévaluée des financements de GRDF sur les biens concédés à fin d'année 2023 est de **85 M€** (+ 3.5 %), elle représente la part des investissements de GRDF qui n'ont pas encore été remboursés par le tarif d'acheminement. Les usagers auront à payer ces charges à travers la part acheminement de leur facture.

Les origines de financement permettent de connaître la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursée par les usagers via le tarif de distribution, et ainsi la valeur restant à rembourser.

A fin 2023, le concessionnaire GRDF finance prêt de **90% des ouvrages**.



## RAPPEL

Le résultat de la concession sur le périmètre historique est en baisse en 2023 et s'établit à – 101 k€. La concession contribue à la péréquation tarifaire.

Les résultats d'exploitation de l'ensemble des DSP sont déficitaires.

## Le bilan financier des DSP

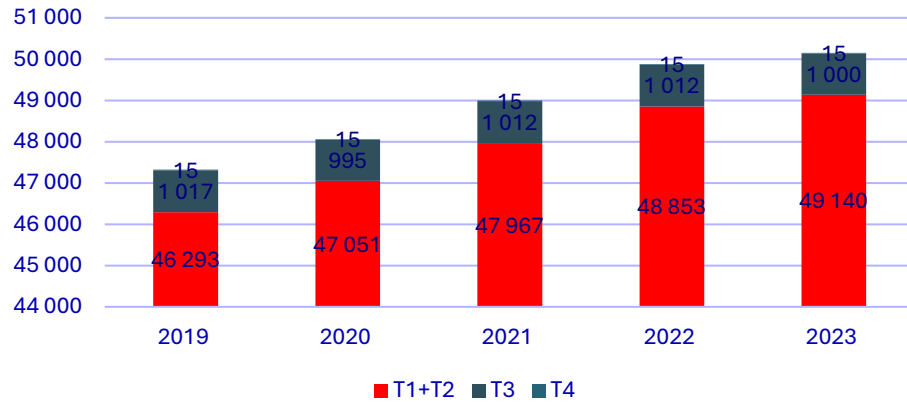
Le compte d'exploitation est constitué des éléments suivants :

- les **recettes d'exploitation** qui sont directement affectées à la concession ;
- les **charges d'exploitation** qui sont calculées à la maille de la concession en utilisant des clés opérationnelles, patrimoniales ou financières afin de ventiler géographiquement les coûts ;
- les **charges d'investissement** qui sont directement affectées à la concession pour les biens concédés et réparties au prorata du nombre de clients pour les autres biens.

	Périmètre historique (k€)	DSP ACFN (k€)	DSP Cervens (k€)	DSP Lovagny (k€)	DSP Arenthon (k€)	DSP Marcellaz (k€)
Recettes d'acheminement	16 813,57	280,00	26,09	29,54	19,38	10,97
Charges nettes d'exploitation	7 989,00	96,00	55,41	21,40	9,04	26,46
Charges d'exploitation brutes	9 622,56	123,00	56,84	22,14	66,71	26,94
Recettes liées aux prestations complémentaires	1 623,25	25,00	1,43	0,74	57,67	- 0,47
Recettes acheminement vers réseau aval	9,40	2,00	0	0	0	0
Charges d'investissement	8 925,75	244,00	11,42	12,73	37,93	4,76
Résultat avant impôt	- 101,00	- 59,00	- 42,17	- 4,58	- 27,59	- 20,26

# LE SERVICE AUX USAGERS

## Évolution du nombre de clients\*

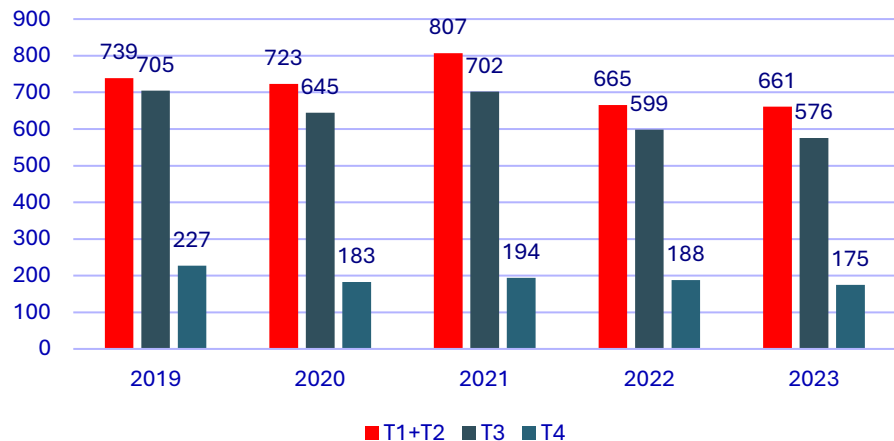


## Clients et consommations

Le nombre d'usagers desservis par GRDF est de **50 155** (dont 49 455 usagers sur les communes sous contrat historique et 700 usagers sur les communes sous délégation de service public), en progression de **+ 0,6 %**. Cette progression risque d'être ralentie à l'avenir avec la mise en oeuvre de la réglementation environnementale RE 2020.

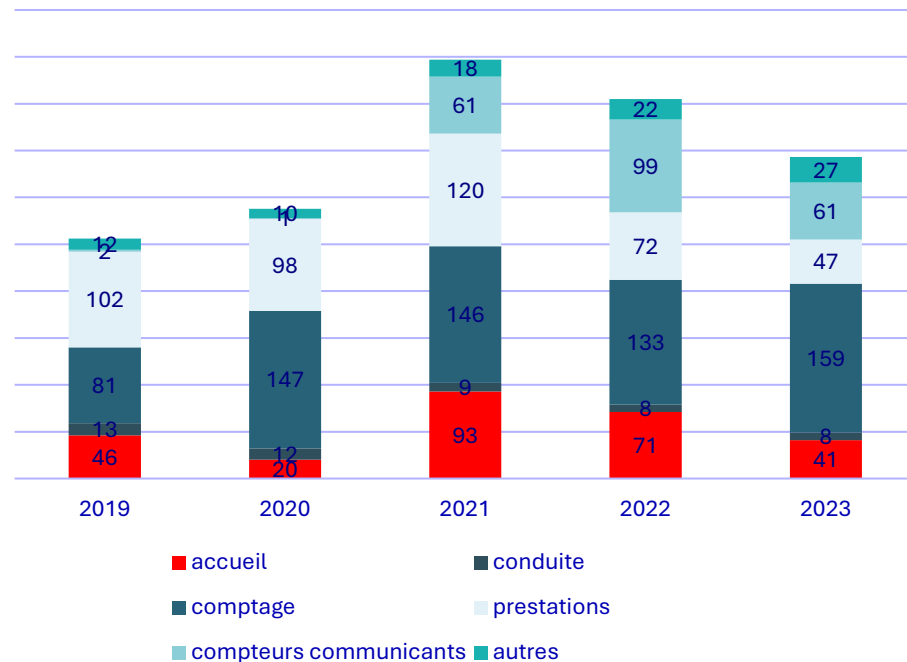
L'énergie totale acheminée est de 1 412 GWh en diminution de 2,7 %. Les recettes d'acheminement sont également en baisse de 8,08 % en 2023 et ce malgré la hausse du nombre d'usagers. Corrigée du climat, la baisse des consommations est estimée par le concessionnaire à - 4,6% par rapport à 2022. Cette baisse est moins importante que les baisses de consommations corrigées du climat observées à la maille nationale (- 6,5%) et régionale (- 5,9%). La baisse des consommations est particulièrement liée à celle des usagers T3 (de - 22 GWh), en lien avec la perte d'usagers et les actions d'efficacité énergétique sur les process de production des entreprises.

## Évolution de la consommation (GWh)\*\*



- T1 : consommations inférieures à 6 000 kWh/an
- T2 : consommations entre 6 000kWh et 300 000 kWh / an
- T3 : consommations supérieures à 300 000 kWh/an
- \*Parmi les communes sous contrat historique
- \*\*Des communes hors DSP

Répartition des motifs de réclamation (en nombre)



## Les réclamations

Le volume des réclamations est en nette baisse (-15,8%) : **341** (dont 331 pour les communes sous contrat historique et 12 pour les communes sous délégation de service public) contre 405 (dont 400 pour les communes sous contrat historique et 5 pour les communes sous délégation de service public) en 2022. Les principaux motifs de réclamations concernent les données de comptage et les compteurs communicants. Le taux de réclamations traitées dans les délais est de 94,6 % (contre 92,5% en 2022)

L'exercice 2023 est principalement marqué par la baisse des réclamations de type «Accueil », «Compteurs GAZPAR » et « Gestion et réalisation des prestations », et par une progression des réclamations « Données de comptage ».

Une augmentation continue des réclamations classées dans la catégorie « Autres » est observée : 6 en 2017 à 27 en 2023. De plus, dans les données de contrôle, parmi ces 27 réclamations, 17 ont un thème et un domaine non définis (valeur N\D) sans aucune autre précision. Le concessionnaire a indiqué qu'il s'agissait d'une erreur de SI, sans pouvoir apporter de correction aux fichiers transmis.

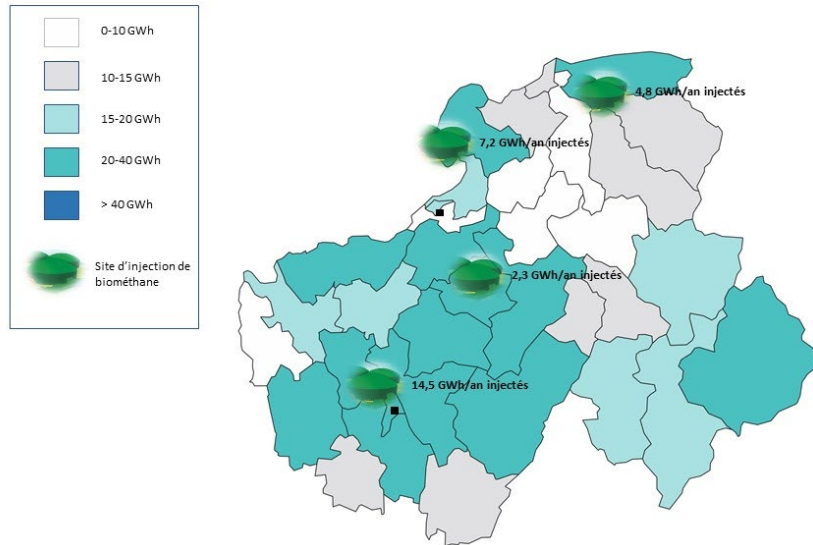


### RAPPEL

Le concessionnaire indique avoir mis en place des comités mensuels avec les entreprises de pose du compteur communicant, dans lesquels les réclamations de type non-respect des rendez-vous sont suivies et peuvent faire l'objet de pénalités.

# LE DÉVELOPPEMENT DU BIOMÉTHANE

## Potentiel méthanisable par canton à l'horizon 2050



## Clients et consommations

L'objectif de porter à 10 % la part de gaz renouvelable dans la consommation total annuelle de gaz de la France d'ici 2030 implique de réaliser les investissements nécessaires à l'accueil sur les réseaux de distribution de site d'injection de biométhane.

Les concessions du SYANE comptent 7 sites d'injection de biométhane, situés à Vinzier, Veigy-Foncenex, Annecy, Arenthon, Neydens, Scientrier et Marignier.

En 2023, la quantité de gaz renouvelable produite localement est en hausse par rapport à 2022 (55,1 GWh sur l'année).

évolution des quantités de biométhane injecté	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nombre de site de production	3	4	4	4	5	7
quantité produite sur le département (GWh)	23,8	25,6	29,6	30,3	43,6	55,1
Quantité consommée sur le département (GWh)	3154	3232	3051	3379	2889	2766
taux d'autoproduction de gaz sur le département	0,8%	0,8%	1,0%	0,9%	1,5%	2,0%



### RAPPEL

Afin d'exploiter le gisement du territoire, GRDF réalise des études de zonage de raccordement. Un zonage de raccordement consiste à analyser la pertinence technico-économique d'investissements de renforcement permettant d'augmenter la capacité d'accueil de biométhane sur les réseaux de distribution de gaz.

La poche d'Annecy est celle avec la plus grande capacité d'accueil de biométhane (> 20 Nm<sup>3</sup>/h). D'autres poches de la concession situées dans des zones plus rurales ont également des capacités d'accueil intéressantes pour le territoire.

**Biens concédés** : les installations initiales et les compléments ou modifications d'installations fixes qui sont réalisés sur la durée du contrat pour la réalisation du service de distribution.

**Biens de retour** : biens devant être restitués à la collectivité en fin de contrat.

**Biens propres** : biens propriété du concessionnaire.

**Biens de reprise** : sont des biens propres qui feront l'objet, en fin de concession, d'une négociation en vue de leur rachat par l'autorité concédante au concessionnaire.

**Bien renouvelable** : bien dont la durée de vie théorique appliquée depuis sa date de création désigne un horizon temporel en deçà du terme du contrat de concession.

**Bien non renouvelable** : bien dont la durée de vie théorique appliquée depuis sa date de création désigne un horizon temporel au-delà du terme du contrat de concession.

**Branchement** : tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur.

**Compteur** : Appareil de mesure du volume de gaz livré au client.

**Gazpar** : nom du compteur communicant créé par GRDF,

**Conduite d'immeuble (CI)** : La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

**Conduite montante (CM)** : La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

**Poste de détente réseau** : ensemble d'équipements assurant la baisse de pression mécanique en fonction des besoins des installations et équipements.

**Provision pour renouvellement** : est destinée à couvrir à terme le renouvellement des actifs en concession. Elle est constituée pour tout actif qui est ou devient renouvelable jusqu'à son renouvellement.

**Réseau BP** : Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.


**Réseau MPA** : Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

**Réseau MPB** : Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

**Réseau MPC** : Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Les incidents sont classés par nature (manque de gaz ou défaut de pression, fuite de gaz, incendie et/ou explosion) et par siège du défaut (installations intérieures desservies par GRDF, ouvrages exploités par GRDF et autres sièges).

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients et/ou au moins une victime.



# Direction Énergie

## Service Concessions et développement des réseaux

**Vice-président des services publics de l'énergie**  
Patrice Coutier

**Responsable des services publics de l'énergie**  
Vincent Harrop

**Responsable du pôle Concessions et achat**  
Clémence Guillon

**Contact**  
04 50 33 50 60  
infoconcession@syane.fr



---

2107, route d'Annecy | 74330 Poisy  
Tél. 04 50 33 50 60  
info@syane.fr

[www.syane.fr](http://www.syane.fr)